



AVIS PUBLIC

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ

AVIS est, par la présente, donné par la soussignée, madame Christine Roussy, directrice générale/secrétaire-trésorière, que, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, les membres du conseil de la MRC du Rocher-Percé ont adopté le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2022, lors de la séance ordinaire tenue le 8 décembre 2021. Ces séances se tiendront le mercredi et débuteront à 19 heures, à la salle du conseil de la MRC :

9 février 2022
16 mars 2022
13 avril 2022
18 mai 2022
8 juin 2022
13 juillet 2022
14 septembre 2022
19 octobre 2022
23 novembre 2022
14 décembre 2022

L'horaire des séances est également disponible sur le site internet de la MRC à l'adresse suivante : www.mrcrocherperce.qc.ca

Donné à Chandler, ce 9^e jour de décembre 2021

Christine Roussy
Directrice générale & Secrétaire-trésorière